

GORIOT ET LEAR : QUEL GÂCHIS !

Pierre Pestieau

REPRINT | 3183

CORE

Voie du Roman Pays 34, L1.03.01

B-1348 Louvain-la-Neuve

Tel (32 10) 47 43 04

Email: lidam-library@uclouvain.be

<https://uclouvain.be/en/research-institutes/lidam/core/core-reprints.html>

GORIOT ET LEAR : QUEL GÂCHIS !

173

Il arrive que des enfants ne viennent pas en aide à leurs parents âgés que ce soit sous forme affective ou financière. Pour éviter telle ingratitude filiale, il suffit pour celui qui le peut de léguer son patrimoine à la fin de sa vie et non prématurément. Cette situation ne date pas d'hier. Des deux côtés de la Manche, on connaît les malheurs du Roi Lear de Shakespeare¹ et ceux tout aussi tragiques du Père Goriot de Balzac². Deux vies qui sont autant de gâchis. La lecture de ces deux œuvres peut-elle conduire plus d'un parent à éviter les donations prématurées et à leur préférer les legs en fin de vie, afin d'éviter tout risque d'ingratitude ? Rien n'est moins sûr.

Legs stratégique

La grande majorité des enfants doivent attendre le décès de leurs deux parents pour hériter. Avec l'accroissement de la longévité, les héritiers sont de plus en plus âgés ; ils auraient en moyenne cinquante-cinq ans en France. Or ce n'est pas à ces âges qu'un coup de pouce est utile, mais plutôt lorsque l'on démarre dans la vie. Bien sûr, il existe d'heureuses exceptions à ces legs tardifs. Certains enfants héritent quand ils sont encore jeunes ou en tout cas, reçoivent une aide substantielle de leurs parents, mais ils sont minoritaires.

Pourquoi des parents qui sont censés être altruistes ne recourent-ils pas davantage à des donations de leur vivant ? Il existe plusieurs réponses à cette question. La première est évidente : peut-être ne sont-ils pas vraiment altruistes. Mais même des parents altruistes peuvent postposer la transmission de leur patrimoine jusqu'à leur mort pour trois raisons qui ont noms épargne de précaution, risque de dilapidation, risque d'abandon³. Si l'on était assuré contre tous les risques majeurs de l'existence, on n'aurait pas besoin d'épargne de précaution. Dans la réalité, on n'est que partiellement assuré contre les risques de dépendance, de maladies lourdes, voire même de vie « trop » longue. Pour parer à ces risques, ceux qui le peuvent accumulent un certain patrimoine. Si ces risques se concrétisent avec per exemple, une longue vie de dépendance, ce patrimoine peut s'avérer insuffisant. Dans le cas contraire, celui d'une mort prématurée, il revient, aux enfants alors qu'il ne leur était pas originellement destiné. C'est ce qu'on appelle un legs accidentel.

Une autre raison pour laquelle les parents ne veulent pas transmettre leur patrimoine prématurément est qu'ils craignent que leurs enfants perdent le goût de l'effort et du risque et gâchent leurs talents. Ils craignent surtout que leurs enfants dilapident leur héritage pour se trouver plus tard dans le besoin.

Enfin, il y a le risque que les enfants ayant tout reçu de leurs parents les abandonnent. C'est cette raison qui fait l'objet de cet article. L'idée est simple : pour éviter de perdre tout contact avec leurs enfants et pour s'assurer de leur présence et de leur aide en cas de besoin, maladie, dépendance, les parents choisissent de ne léguer l'essentiel de leur patrimoine qu'en fin de vie.

Ce schéma peut prendre des formes diverses. Il y a la situation du donant-donnant dans laquelle en bonne entente avec leurs enfants les parents les aident financièrement en échange d'aides ponctuelles. Cela peut même comprendre la garde des petits enfants dans un premier stade et puis des donations. Le cas le plus extrême est celui du legs stratégique.

Le legs stratégique tel qu'il est formalisé par les économistes⁴ met en présence des parents au début de leur retraite et leurs enfants, deux au moins, au début de leur vie active. Les parents disposent d'un certain patrimoine qu'ils peuvent consommer ou léguer à leurs enfants. Ils sou-

haitent que chacun d'eux les aide et leur prête de l'attention. Les enfants de leur côté souhaitent recevoir autant d'héritage que possible, tout en réalisant qu'au-delà d'un certain seuil aider leur vieux parents leur coute. Le jeu suit une chronologie précise. D'abord les parents s'engagent sur un montant total de legs et sur une règle de partage qui dépendra du niveau d'attention que chaque enfant leur prêtera. Pendant toute la période qui suit cet engagement les enfants agissent indépendamment les uns des autres et apportent à leurs parents le montant d'attention qu'ils jugent optimal compte tenu de l'héritage qui en résultera. À la mort des parents, l'héritage est partagé comme convenu.

Dans ce jeu, les parents occupent une position de force ; selon l'adage « diviser pour régner », ils tirent le maximum de chacun de leurs enfants qu'ils peuvent déshériter. Dans ce modèle, les parents sont altruistes et les enfants ne le sont pas. En conséquence, si les parents décidaient de léguer prématurément leur patrimoine, ils se trouveraient privés de l'attention de leurs enfants. Cette situation d'ingratitude filiale est celle que connaissent en des temps lointains, dans des pays et des milieux différents, le Roi Lear de Shakespeare et le Père Goriot de Balzac. Auraient-ils agi différemment s'ils avaient pu anticiper le comportement de leurs filles ? On peut en douter. Comme nous le verrons, ces deux pères étaient atteints d'un aveuglement pathologique. Ils aimaient intensément leurs filles à tel point qu'ils n'auraient pas agi autrement, même s'ils avaient été mis en garde. Mais leur aveuglement avait des causes différentes : orgueil destructeur chez Lear et amour maladif chez Goriot.

Le Roi Lear

À tout seigneur tout honneur, nous commençons par le Roi Lear, une tragédie de William Shakespeare écrite au début du XVII^e siècle. L'action de la pièce se déroule dans la Grande Bretagne préchrétienne. Au début de la pièce, le Roi Lear⁵ s'estimant proche de la mort décide de partager en trois son royaume, afin d'en doter ses filles : Goneril, Régane et Cordélia. Lors d'une vaste cérémonie où se décident à la fois le partage et les noces des trois héritières, il exige de chacune qu'elle lui fasse une déclaration d'amour formelle qui scellera toutes ces décisions. Mais alors

que les deux premières le flattent avec ostentation et démesure, la troisième tient des propos raisonnables qui mettent le vieillard en fureur et l'amènent à la maudire, elle, sa préférée. Le roi la déshérite et l'envoie pour être mariée au roi de France. Très vite Lear doit déchanter. Ses deux légataires le rejettent violemment. Cordélia, devenue reine de France, revient dans le royaume à la tête d'une armée pour sauver son père. Mais elle est vaincue par les troupes de Régane et de Goneril, que commande Edmond, figure machiavélique de la pièce. Edmond jette Lear et sa fille en prison, et provoque involontairement la mort des deux sœurs qui se disputent son amour. Cordélia est assassinée. Paraît alors Lear, portant son enfant dans ses bras. Il sombre dans la folie et meurt de désespoir.

Le Père Goriot

L'histoire du Père Goriot se déroule au XIX^e siècle dans le milieu de la petite bourgeoisie parisienne. Goriot a deux filles, Delphine et Anastasie. Elles vont mener à la déchéance et à la mort leur père qui « avait tout donné. Il avait donné pendant vingt ans, ses entrailles, son amour ; il avait donné sa fortune en un jour. Le citron bien presse, ses filles ont laissé le zeste au coin des rues. » Goriot, ancien vermicellier enrichi, a marié ses filles, grâce à leur beauté et à leur dot, l'une à un gentilhomme, M. de Restaud, l'autre à un financier juif, M. de Nucingen. Très vite ses gendres ont honte de lui et le traitent avec un mépris outrageant. Il s'y résigne pour maintenir le contact avec ses filles, qui sont incapables de prendre sa défense. Bien involontairement, il encourage les désordres de ses filles en leur sacrifiant peu à peu ce qui reste de son bien et se réduisant lui-même à une vie sordide. Il n'y a chez lui aucune réaction contre l'ingratitude de ses filles. Aucune conscience même de cette ingratitude, jusqu'au moment où, épuisé de misère et de chagrin de les voir malheureuses, il entre en agonie. Alors il maudit ses filles, puis il se reprend, voudrait n'avoir rien dit, et le désespoir et la colère le ressaissent ainsi jusqu'à ce qu'il meurt. Ses filles, prévenues cependant, arrivent trop tard.

Goriot est fondamentalement un père. Il n'existe que comme père jusqu'à la folie. Il s'enfonce peu à peu dans sa monomanie, perdant tout contact

avec le réel lorsqu'il ne s'agit pas du bonheur de ses filles. Sa déchéance est d'autant plus pathétique que le pauvre père s'illusionne et qu'il se trompe radicalement dans sa conception de la paternité. Pour lui, l'idéal du père est de satisfaire les moindres caprices de ses enfants. Il donne sans cesse l'impression de vouloir acheter l'affection de ses filles. Ce faisant, il s'expose à l'ingratitude de ses filles qui ne voient en lui que le pourvoyeur de leur vicieuse paresse, de leur inconséquente futilité. Il lui arrive rarement d'être lucide quand il dit : « J'ai bien expié le péché de les trop aimer. Elles se sont bien vengées de mon affection, elles m'ont tenaillé comme des bourreaux. Eh ! bien, les pères sont si bêtes ! je les aimais tant que j'y suis retourné comme un joueur au jeu. Mes filles, c'était mon vice à moi ; elles étaient mes maîtresses, enfin tout ! »

Ingratitude

Dans la tragédie de Goriot comme dans celle de Lear, il est tentant de blâmer les filles pour leur ingratitude et la manière égoïste avec laquelle elle dilapide ce que leur père leur a cédé. C'est oublier les leçons de Mauss sur *l'ambivalence* de tout don⁶. Dans son commentaire de Mauss, Godelier est très clair sur ce point : « Donner semble instituer simultanément un double rapport entre celui qui donne et celui qui reçoit. Un rapport de solidarité, puisque celui qui donne partage ce qu'il a [...], et un rapport de supériorité, puisque celui qui reçoit le don et l'accepte se met en dette vis-à-vis de celui qui lui a donné [et] se retrouve jusqu'à un certain point sous sa dépendance [...]. Deux mouvements opposés sont donc contenus dans un seul et même acte. Le don rapproche les protagonistes parce qu'il est partage et les éloigne socialement parce qu'il fait de l'un l'obligé de l'autre. On voit le formidable champ de manœuvres et de stratégies possibles contenu virtuellement dans la pratique du don [qui] peut être, à la fois ou successivement, acte de générosité ou acte de violence, mais dans ce cas d'une violence déguisée en un geste désintéressé puisqu'elle s'exerce au moyen et sous la forme d'un partage⁷ ».

En d'autres termes, la manière de donner est importante et les parents qui se comportent comme Lear ou Goriot récoltent ce qu'ils sèment.

Dans ces deux tragédies, les pères sont tout autant responsables que leurs filles des malheurs qui les accablent.

Ajoutons à cela que dans nos sociétés, les familles opèrent dans des relations qui ne sont pas symétriques. Les parents ne doivent pas attendre de leurs enfants le même investissement que celui qu'ils leur donnent. Eux-mêmes ont déjà reçu beaucoup de leurs propres parents. Cette asymétrie se retrouve dans toutes les sociétés et portent le nom de réciprocité indirecte⁸. Dans ce schéma, il n'y a guère de place pour l'ingratitude.

Leçons

Des situations telles que celles de Lear et Goriot sont heureusement rares. En général, les parents font confiance à leurs enfants à leurs risques et périls. S'établit entre eux une entente implicite d'où le calcul et la stratégie sont exclus. Il est d'ailleurs à craindre que si les enfants s'apercevaient d'un moindre comportement stratégique de la part de leurs parents, ils pourraient très bien renoncer à tout héritage et partant à tout type d'attention. On notera en passant que les conditions de départ du modèle stratégique sont rarement remplies. Il importe d'abord avoir au moins deux enfants. De surcroît, il faut que le pays de résidence ne soit pas soumis au code napoléonien selon lequel il n'est pas possible de déshériter un enfant.

Et si par malheur, certains parents se retrouvent dans le dénuement, il existe aujourd'hui des mécanismes d'assurance sociale qui n'existaient pas du temps de Lear et de Goriot et qui permettent d'éviter des situations tragiques. Il existe aussi une obligation légale. Dans notre droit, tout enfant doit aider ses parents dans le besoin, selon ses capacités financières et les besoins du bénéficiaire. Cette obligation peut être invoquée par le parent à qui elle est due, mais aussi par les collectivités chargées de l'aide sociale et les hôpitaux. Mais cela ne remplace pas l'amour filial.

L'altruisme asymétrique dont il vient d'être question explique pourquoi dans nos sociétés l'État procède à des transferts ascendants (retraites, assurance dépendance, soins de santé) plus élevés que les transferts descendants (éducation, formation professionnelle). En effet au sein des familles, ce sont plutôt les transferts descendants (éducation, dons

et legs) qui sont prioritaires. Au final, il y aurait équilibre entre les deux types de transferts. Avec l'allongement de la vie, d'aucuns pensent que la balance tend à pencher en faveur des transferts ascendants.

Clairement dans les tragédies de Lear et de Goriot, on est témoin d'une pathologie qui empêche d'agir selon le modèle rationnel. Même si un ami avait mis l'un ou l'autre en garde, il n'aurait sûrement pas modifié son comportement. Lear a été prévenu par son ami le comte de Kent des conséquences de ses décisions, il n'en a pas tenu compte par orgueil. Son fou a essayé de l'éclairer en lui rappelant qu'en décidant de renoncer à sa couronne alors qu'il était encore vivant et bien portant, il est insensé de penser qu'il pourrait conserver l'autorité à laquelle il venait de renoncer. Il manque de discernement en rejetant celle qu'il a toujours chérie : Cordélia, sa dernière fille. Il déteste sa sincérité et sa parole dénuée d'artifice et lui préfère les flatteries de ses deux autres filles. Lear souffre d'un dérèglement mental qui le pousse à agir sans raison, à créer un monde imaginaire, et à fuir ceux qui essaient de le soigner. Paradoxalement, c'est grâce à Cordélia que tardivement il recouvre la raison.

On pourrait se demander si l'économie comportementale ne pourrait pas nous fournir une grille permettant de comprendre et d'éviter des comportements à la Lear et Goriot. Elle nous enseigne que les hommes ne se comportent pas toujours de manière rationnelle. Elle s'intéresse à l'influence des émotions et des facteurs personnels propres à chaque individu, dans la prise de décisions économiques. Il s'agit d'une approche différente des anciens modèles qui s'appuyaient sur le paradigme de l'*Homo economicus*. Elle le remplace par l'*Homo irrationalis*.

Elle rend ainsi compte de comportements tels que la procrastination, la dualité du moi, l'aversion à la perte, la prodigalité que l'on observe dans les marches et plus généralement dans la vie. L'économie comportementale en expliquant ces comportements leur donne une certaine rationalité et fournit des outils qui permettent de les modifier. Cependant, elle ne serait pas de grande utilité dans le cas qui nous occupe. Seule la psychanalyse aurait peut-être pu aider Lear et Goriot. Mais à leur époque Freud n'était pas encore né⁹.

Notes

1. WILLIAM SHAKESPEARE, *Le Roi Lear*, (1606), trad. François-Victor Hugo, Paris, Libro, 2004.
2. HONORÉ DE BALZAC, *Le Père Goriot*, (1834), Paris, Classiques Garnier, 1986
3. ANDRÉ MASSON et PIERRE PESTIEAU, « Types et modèles d'héritage et leurs implication », *Économie et Prévision*, vol. 100, 4, p. 31-71, 1991.
4. B. DOUGLAS BERNHEIM, ANDREI SHLEIFER et LAWRENCE H. SUMMERS, « The strategic bequest motive », *Journal of Political Economy*, 93, 1045-1076, 1985.
5. Lear est un personnage fictif qui évoque la figure légendaire de Leir, roi mythique de l'île de Bretagne à l'époque celtique précédant la conquête romaine.
6. MARCEL MAUSS, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* (1923) in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, « Quadrige », 1973.
7. MAURICE GODELIER, *L'Énigme du Don*, Paris, Fayard, 1996, p. 21.
8. ANDRÉ MASSON, « Économie des transferts entre générations : altruisme, équité, réciprocité indirecte, ambivalence », DELTA Working Papers, 2001-15, DELTA (École normale supérieure), 2001.
9. Voir là-dessus NICOLAS BRÉMAUD, « Lear délire ? », *L'Information Psychanalytique*, vol. 91, 403-412, 2015. Je remercie Jean-Paul Broonen, Marianne David, Luc Leruth et André Masson pour leur conseils pertinents.

HEC ULG, CORE UCL et PSE.